

# **SPIP DE TULLE : L'ALERTE EST LANCÉE**

## **50 % DES EFFECTIFS. 100 % DES MISSIONS.**

En septembre 2026, le SPIP de Tulle ne comptera plus que **5 CPIP pour 10 postes prévus à l'organigramme**, sans renfort annoncé.

Le positionnement d'un agent titulaire en CLM depuis plusieurs années et sans perspective de retour à ce jour, l'absence de proposition lors de la mobilité des CPIP 2026 du poste d'un collègue parti en retraite le 31/01/2026. De plus, l'arrêt de la mission du CPIP placé fin avril a entraîné la répartition de 80 dossiers sur 6 CPIP et la fin de contrat du CPIP contractuel le 30 août va entraîner la répartition de 85 dossiers sur 5 professionnels.

Cette situation intervient alors que :

- le **taux d'occupation de la** Maison d'arrêt atteint **218 % dans un contexte de travaux de longue durée qui rendent les conditions d'intervention des personnels difficiles ;**
- le milieu ouvert couvre près de **70 % du département induisant des temps de déplacements importants** afin d'assurer jusqu'à 11 jours mensuels de permanences délocalisées assurés par 4 CPIP/5 ;
- deux permanences quotidiennes doivent être assurées pour les entrants de la maison d'arrêt et les urgences de milieu ouvert,
- la présence systématique d'un CPIP est requise pour participer aux commissions (CAP, CPU , CPI), aux réunions institutionnelles et les différentes permanences (Bex, 741/1 et dernièrement, l'accueil systématique de toutes les DDSE le jour de placement);
- les CPIP doivent régulièrement pallier les absences de moins d'une semaine du secrétariat.

## **TOUJOURS PLUS DE MISSIONS,**

## **TOUJOURS MOINS DE MOYENS**

L'accumulation des missions, l'augmentation du nombre de prises en charge sur une équipe aussi réduite et sur un temps qui se veut long (pas d'espoir d'arrivée de collègue au mieux avant la prochaine mobilité) deviennent insécurisantes et sont des facteurs d'épuisement.

Ce constat va à l'encontre de l'ambition affichée par la DISP de Bordeaux, qui dans sa note du 6 mai 2026 initie son plan équité ayant pour vocation de lutter efficacement contre les RPS, de limiter le plus possible l'épuisement professionnel et de développer la cohésion entre les agents.

# **NOUS REFUSONS**

## **QUE LA PÉNURIE DEVIENNE LA NORME**

L'engagement des personnels ne peut plus compenser durablement l'absence de moyens.

Nous sollicitons :

- le renforcement de notre équipe par l'attribution d'un CPIP placé et la prolongation du CPIP contractuel,
- l'aménagement d'un fonctionnement de service adapté à la situation (ne plus avoir à pallier les absences de secrétariat, même de courte durée...).

**Nous rappelons à notre hiérarchie son obligation de protéger la santé de ses agents en mettant en place une organisation et des moyens adaptés, en veillant au respect du dialogue social et en prenant en compte les besoins des terrains.**

## **ALERTER AUJOURD'HUI**

### **POUR ÉVITER LA RUPTURE DEMAIN**

La CGT IP 24-19 au nom des CPIP de l'antenne de Tulle.